

## PROCES VERBAL

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 heures 30,
En exercice : 17	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Présents : 13	
Votants : 14	
<b>Date de Convocation</b> 24/01/2012	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mr Jean-Louis Chauvet, Mme Roselyne Blanc, Mrs Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mmes Bernadette Martinez, Géraldine Otto, Mr Franck Picco, Mme Lorna Gratacos, Mrs Etienne Lorenzo, David Michel, Alain Sanchez, Elen Bastet, Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan.
<b>Date d'affichage</b> 06/02/2012	<b><u>Absents excusés représentés</u></b> : Mr Olivier Gibault pouvoir donné à Mr David Michel.  <b><u>Absents</u></b> : Mrs Jean-Luc Sauneuf, Fabrice Pouilly, Gérard Faucher.  <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mme Roselyne Blanc.

**Monsieur le Maire** transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, nombre de naissances : 4 ; Nombre de mariages : 1 ; nombre de décès : 1. Le nombre de demandeurs d'emploi est de 99 au 15 janvier 2012.

**Monsieur le Maire** informe qu'il convient de supprimer un point de l'ordre du jour, n'ayant pas réceptionné tous les éléments nécessaires afin de délibérer valablement, lequel est le suivant :

- ✓..... Modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols – Modalités.

**Monsieur le Maire** indique qu'une réunion de travail est prévue en présence de Monsieur Duris-Mauger le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012, concernant ce point.

### **Informations diverses :**

C D.E.T.R. 2011 :

**Monsieur le Maire** informe qu'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2011 a été accordée à la Municipalité concernant l'installation d'un portail permettant la fermeture des ateliers municipaux.

C Recensement de la population :

**Monsieur le Maire** informe avoir réceptionné les chiffres de l'INSEE concernant la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, laquelle est au nombre de 2169 habitants.

C Loto :

**Monsieur le Maire** informe que l'Amicale de l'Ecole organise son loto annuel dans la salle polyvalente le samedi 04 février 2012 à partir de 19 heures.

C Don du sang :

**Monsieur le Maire** informe que la prochaine collecte de sang se déroulera le Mercredi 29 Février 2012 dans la salle polyvalente à partir de 15 heures.

### **Travaux de voirie rues Henri Dunant et Jean des Barres – Signature de l'avenant n° 1.**

**Monsieur le Maire** expose qu'au cours de la réalisation des travaux des rues Henri Dunant et du n° 35 à 45 de la rue Jean des Barres, il a été constaté qu'il était souhaitable de procéder à quelques modifications afin de préserver d'éventuelles retenues d'eaux pluviales. En effet, il convient de créer un fossé tampon pour recueillir l'écoulement des eaux venant en amont de la voirie, de créer un ouvrage régulateur de débit de fuite afin de désengorger la grille existante, de raccorder toutes les grilles sur le réseau existant et de procéder à la pose de plaques de types Evergreen pour un parking permettant de recueillir les eaux pluviales des trottoirs. **Monsieur le Maire** indique que le montant prévu au budget communal pour la réalisation de l'intégralité des travaux s'élève à un montant de 300.000 euros. A ce jour, le marché conclu avec l'entreprise Wiame est d'un montant de 255.752,30 euros ; l'avenant n° 1 objet des travaux supplémentaires, est d'un montant de 19.516,33 euros soit un total de 275.268,63 euros. Le budget prévu ne serait en conséquence pas dépassé. La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 23 décembre 2011 et les travaux concernant l'avenant n° 1 ont été acceptés. Il convient à présent de délibérer afin d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

### **Dénomination de voie.**

**Monsieur David Michel** Conseiller Municipal, intègre la séance à 20 heures 45 en s'excusant de son retard, ayant eu un impératif.

**Monsieur le Maire** expose que par délibération n° 11-56 du conseil municipal du 12 septembre 2011, il a été approuvé l'aliénation du chemin dit de la Procession Sud sur le territoire de la Commune de Oissery, dans le cadre d'une cession au profit de la société SATIM. Suite à cette mesure, il convient de procéder à un numérotage de voirie pour permettre une nouvelle numérotation cadastrale ; pour se faire, il est nécessaire de dénommer cette voie laquelle relie la rue de la Paix à la rue Jean des Barres. **Monsieur le Maire** précise que cette voie se situe à proximité de l'Eglise Saint Germain et de

la Résidence Saint Germain et propose aux membres présents d'aller dans cette continuité et de nommer cette voie « rue Saint Germain ».

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** ajoute que la société SATIM a organisé le lancement des premières ventes de terrains ce samedi 28 janvier 2012 aux personnes de la Commune lesquelles étaient prioritaires et il indique que cinq terrains ont été réservés.

#### **D.E.T.R. – Remplacement des sols des classes du Groupe Scolaire.**

**Monsieur le Maire** expose que les sols des classes de l'ensemble du Groupe Scolaire Charles Lecour sont fortement détériorés du fait de leur ancienneté et que la Commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « D.E.T.R. » - 1<sup>ère</sup> catégorie – Opération scolaire, correspondant à 30 % majoré de 10 % du montant H.T. des travaux. **Monsieur le Maire** propose de retenir les devis présentés par l'Entreprise Bernier Peinture d'un montant total H.T. de 57.296,70 euros. Soit 22.436,40 euros pour le bâtiment de la maternelle, et 34.860,30 euros pour le bâtiment du primaire et précise que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2013 en cas de confirmation d'obtention de subvention.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

#### **D.E.T.R. – Travaux de la toiture de la réserve des ateliers municipaux.**

**Monsieur le Maire** expose que la toiture du bâtiment utilisé par l'Association Phot'Ostéracien a été rénovée grâce à la subvention obtenue par l'intermédiaire de Monsieur le Député Jean-François Copé. A présent, il convient de continuer cette rénovation par la toiture de la réserve des ateliers municipaux, à savoir le bâtiment de la bascule ainsi que le bâtiment devant les ateliers. **Monsieur le Maire** informe que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « D.E.T.R. » - 3<sup>ème</sup> catégorie – Travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers, correspondant à 35% majoré de 10 % du montant H.T. des travaux et propose de retenir les devis présentés par l'entreprise F. DELIZY d'un montant total H.T. de 34.476,00 euros, et il précise que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2013 en cas de confirmation d'obtention de subvention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **D.E.T.R. – Aménagement dans le garage d'un bureau d'accueil pour le centre de loisirs.**

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre de la sécurité des enfants, il est projeté de créer un bureau d'accueil dans le garage actuel du centre de loisirs. En effet, actuellement, les entrées et sorties des enfants au centre de loisirs ainsi que l'accès au bureau pour les parents, s'effectuent par le même portail. Afin d'éviter les risques accidentels que le portail d'accès au centre de loisirs reste ouvert, il convient de créer, pour les inscriptions aux structures du périscolaire, un autre accès par le garage lequel sera aménagé en bureau. **Monsieur le Maire** informe que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « D.E.T.R. » - 3<sup>ème</sup> catégorie – Travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers, correspondant à 35 % majoré de 10 % du montant H.T. des travaux et propose de retenir le devis présenté par l'entreprise LOPES d'un montant total H.T. de 5.450,00 euros.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **D.E.T.R. – Acquisition d'un jeu pour enfants et mise aux normes de sécurité des sols.**

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre de la continuité de l'espace de jeux pour enfants en bas âge et de sécurisation de cet endroit, il convient de faire l'acquisition d'un nouveau jeu extérieur, de créer des dalles en béton pour préparer le sol et d'installer des dalles de protection. **Monsieur le Maire** informe que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « D.E.T.R. » - 3<sup>ème</sup> catégorie – Travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers, correspondant à 35 % majoré de 10 % du montant H.T. des travaux et propose de retenir les devis présentés par la Société l'Echo Technique pour l'acquisition du jeu, d'un montant H.T. de 1.560,61 euros ; par l'entreprise Lopes pour la création de dalles en béton, d'un montant H.T. de 5.600,00 euros ainsi que par la société Comat et Valco pour l'acquisition de dalles amortissantes, d'un montant H.T. de 4.494,00 euros.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** ajoute que ce système de dalles permettra aux enfants de jouer sur les jeux même par mauvais temps. **Monsieur David Michel** demande s'il est possible également de prévoir une dalle en béton au niveau des bancs afin d'éviter d'avoir les pieds dans la boue lorsqu'il a plu. **Monsieur le Maire** répond qu'effectivement il faudra en informer les services techniques car c'est une bonne idée.

#### **D.E.T.R. – Nettoyage des façades extérieures de l'Eglise.**

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre du projet de nettoyage d'une façade de l'Eglise et des quatre côtés du clocher, la Commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « D.E.T.R. » - 3<sup>ème</sup> catégorie – Travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers, correspondant à 35 % majoré de 10 % du montant H.T. des travaux. **Monsieur le Maire** propose de retenir le devis présenté par l'Entreprise Lopes d'un montant total H.T. de 18.000,00 euros et précise que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2013 en cas de confirmation d'obtention de subvention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **D.E.T.R. – Aménagement de passages piétons surélevés.**

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre de la sécurité routière, il est proposé de faire l'acquisition de passages piétons surélevés, permettant le ralentissement des véhicules et la traversée de voies plus facilement pour les personnes présentant un handicap. **Monsieur le Maire** indique que la Commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « D.E.T.R. » - 4<sup>ème</sup> catégorie spécifique à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, correspondant à 20 % majoré de 10 % du montant H.T. des travaux. **Monsieur le Maire** propose de retenir le devis présenté par la société CBS d'un montant total H.T. de 17.826,00 euros et précise que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2013 en cas de confirmation d'obtention de subvention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** ajoute que tout se déroule bien au niveau du premier passage piétons surélevé installé en test sur la commune depuis plusieurs mois ; celui-ci est positif.

**Madame Lorna Gratacos** Conseillère Municipale, demande à quels endroits est projeté l'installation des passages piétons surélevés ? **Monsieur le Maire** répond qu'il serait judicieux d'en installer un,

rue Jean des Barres vers la rue de Flandres afin de supprimer un panneau STOP et pour les autres, le Conseil Municipal décidera ultérieurement. **Madame Lorna Gratacos** demande si cette installation est considérée comme un dos d'âne ou comme un passage pour piétons ? **Monsieur le Maire** répond qu'il est considéré comme un passage pour piétons surélevé.

#### **Travaux de régénération de deux courts de tennis – Demande de subvention.**

**Monsieur le Maire** expose que les courts de tennis sont installés depuis environ 12 ans et qu'ils sont par conséquent détériorés. Le club de tennis a demandé plusieurs devis à des entreprises spécialisées pour la régénération de deux courts en béton poreux mais la fédération de tennis ne subventionne pas la rénovation des courts mais uniquement la création. **Monsieur le Maire** propose de faire une demande de subvention auprès de Monsieur le Député Jean-François Copé et propose de retenir le devis présenté par l'entreprise C.R.E. – Tennis d'un montant H.T. de 7.475,60 euros.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Madame Lorna Gratacos** demande s'il existe un entretien régulier afin d'éviter la régénération tous les 10 ans ? **Monsieur le Maire** répond qu'à sa connaissance il n'y a pas d'entretien spécial.

#### **Adhésion aux prestations proposées par le Centre de Gestion.**

**Monsieur le Maire** expose que le Centre de Gestion propose la signature d'une convention de gestion comportant plusieurs prestations du pôle carrière pour les agents de la Collectivité, et propose de retenir la prestation d'avancement d'échelon pour un montant annuel de 30 euros ainsi que l'avancement de grade pour un montant annuel également de 30 euros

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **Questions diverses.**

C Travaux rues Henri Dunant et Jean des Barres :

**Monsieur David Michel** indique qu'il n'a pu participer au premier point concernant les travaux des rues Henri Dunant et Jean des Barres et il aurait quelques questions. En effet, les travaux sont sur le point d'être terminés et pour lui, il lui semble qu'il y a encore des choses à faire notamment au niveau des bordures. **Monsieur le Maire** indique que Madame Lorna Gratacos avait posé la question concernant les 80 mètres de bordures et ces dernières ne seront pas installées afin de garder les protections végétales pour permettre l'évacuation des eaux pluviales et éviter la stagnation des eaux sur le goudron. **Monsieur Elen Bastet** Conseiller Municipal, ajoute qu'à son sens, les bordures devraient être posées tout au moins à cause des nombreux camions qui circulent, lesquels vont certainement empiéter régulièrement sur cet espace végétal. **Monsieur David Michel** ajoute que la pose des bordures permettrait également aux véhicules de ne pas stationner. **Monsieur le Maire** invite Monsieur Michel à la prochaine réunion de chantier laquelle se déroulera ce vendredi 03 février 2012 afin de discuter avec la D.D.T. qui indique qu'il ne faut pas installer ces bordures au risque de stagnation des eaux pluviales et il précise qu'il fait entièrement confiance à la D.D.T. ainsi qu'à l'entreprise qui réalise actuellement les travaux car jusqu'à maintenant, le travail accompli est de qualité. **Monsieur Serge Menu** Adjoint au Maire, demande si les plans comprenaient des bordures ? **Monsieur le Maire** répond par la négative. **Monsieur David Michel** dit qu'à la base, toutes les places de stationnement devaient être goudronnées ; que maintenant il y a un avenant comprenant de l'Evergreen. Il demande si le coût du goudron a été déduit du bordereau supplémentaire de prix ? **Monsieur le Maire** répond négativement et précise qu'avant la signature du marché il avait été effectivement discuté d'un enrobé en goudron. Par la suite il a été prévu de la grave ; le goudron pour ces places de stationnement n'était par conséquent prévu au marché signé et il ajoute que l'idée de poser des dalles en Evergreen est nettement mieux pour écouler les eaux pluviales.

C Travaux Résidence Quincampoix :

**Madame Géraldine Otto** demande que soit annoté des informations complémentaires concernant les poteaux installés sur la résidence Quincampoix. **Monsieur le Maire** indique qu'il y a eu une réunion informative il y a plusieurs mois, en présence des habitants de cette résidence concernant les travaux envisagés. Au cours de cette réunion, les personnes présentes se sont manifestées concernant les problèmes liés au stationnement des véhicules. Afin de créer des stationnements supplémentaires, une seule solution était envisageable, instaurer sur certaines rues un sens unique. La population présente à cette réunion a donc demandé un sens unique dans le sens de la montée, et un dans le sens de la descente. Des poteaux viennent d'être installés pour la mise en sens unique, lesquels ont été demandés par les résidents de la résidence Quincampoix.

✓..... **Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 35.